



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

Médaille du Mouvement pour les liens familiaux

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mai 2022

FR

CD/22/14
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Plateforme de haut niveau sur le RLF
en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF

RÉSUMÉ

Afin de récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine de l'assistance aux familles dispersées et aux familles de personnes disparues, que ce soit dans des situations de conflit armé, de violence, de catastrophe ou dans d'autres situations appelant une action humanitaire, notamment dans le contexte de la migration, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a décidé, lors du Conseil des Délégués de 2019, de créer une médaille du Mouvement pour le rétablissement des liens familiaux (RLF). La Plateforme de haut niveau sur le RLF a élaboré un projet de règlement pour l'attribution de la médaille. Ce dernier a été communiqué à toutes les composantes du Mouvement, avec les éléments proposés pour la résolution qui sera soumise pour adoption au Conseil des Délégués de 2022, et il a été largement approuvé par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales). Par ailleurs, la Plateforme de haut niveau a élu parmi ses membres un Comité de la Médaille comprenant des représentants de Sociétés nationales des différentes régions, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Le Comité de la Médaille sera chargé de proposer une sélection de candidatures, qui seront ensuite approuvées par la Plateforme de haut niveau sur le RLF. Toutes les composantes du Mouvement sont invitées à faire connaître la médaille au sein de leurs organisations respectives, à sélectionner des candidats correspondant au profil recherché et à soumettre leurs candidatures au Comité de la Médaille de la Plateforme de haut niveau.

Comme la résolution du Conseil des Délégués de 2019 portant création de la médaille portait également adoption de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement (Stratégie de RLF 2020-2025), le présent document de référence fait le point sur les efforts individuels et collectifs remarquables déployés par les membres du Réseau des liens familiaux, qui ont permis la réalisation de progrès significatifs dans la mise en œuvre de cette stratégie au cours des deux dernières années. Ainsi, le Mouvement est pour la première fois en mesure de produire des statistiques consolidées sur ses activités de RLF au niveau mondial, et un cadre d'évaluation et de suivi de plusieurs éléments clés de la Stratégie a été élaboré. En outre, la première enquête menée auprès de l'ensemble des membres du Réseau des liens familiaux aux fins de collecter des données de référence a remporté un franc succès, 153 Sociétés nationales et 93 délégations du CICR y ayant répondu. L'enquête sera reconduite annuellement, ses indicateurs ambitieux constituant à la fois un outil précieux de planification et de suivi et un moyen de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Un système de suivi spécifique est en cours d'élaboration pour permettre à la Fédération internationale d'assurer elle-même le suivi des données et évaluations dont elle a la charge.

1) INTRODUCTION

Le personnel et les volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) partout dans le monde font un travail remarquable dans le cadre du Réseau des liens familiaux¹, s'efforçant de répondre à l'un des besoins les plus essentiels de l'être humain : garder le contact avec ses proches ou, du moins, savoir où ils se trouvent et ce qu'il est advenu d'eux. Il s'agit d'une tâche de longue haleine qu'ils accomplissent souvent dans des conditions exigeantes, dans des zones reculées et difficiles d'accès, et sans reconnaissance aucune. Travaillant en contact étroit avec les personnes qu'ils cherchent à aider, ils doivent parfois trouver des moyens innovants et créatifs pour surmonter les obstacles et offrir leurs services à celles et ceux qui en ont besoin.

¹ Le Réseau des liens familiaux est constitué des services de RLF/de recherches des Sociétés nationales et du CICR. (En 2021, on dénombrait 192 Sociétés nationales et 100 délégations et missions du CICR.)

Afin de reconnaître leur travail exceptionnel, le Conseil des Délégués de 2019, au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 6, intitulée « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », invitait la Plateforme de haut niveau sur le RLF² à élaborer et proposer un règlement pour l'attribution d'une médaille du Mouvement pour le RLF, en ces termes :

Le Conseil des Délégués,

[...]

8. *accueille favorablement* la proposition de créer une médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du RLF, et *invite* la Plateforme de haut niveau sur le RLF à élaborer, en consultation avec toutes les composantes du Mouvement, un règlement et des conditions pour l'attribution de ladite médaille et à les soumettre au Conseil des Délégués de 2021 pour adoption, conjointement avec les candidatures pour la remise de la première médaille ;

[...]

Le présent document de référence revient sur les circonstances dans lesquelles le projet de résolution a été élaboré et fait le point sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la Stratégie RLF.

2) CONTEXTE

Conformément au mandat que lui a conféré le Conseil des Délégués de 2019 dans sa résolution 6, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a élaboré un projet de règlement pour l'attribution de la médaille et proposé des éléments pour la résolution y relative, qui ont été officiellement envoyés à toutes les composantes du Mouvement en avril 2021. Le projet de résolution sur la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux est le résultat d'un vaste processus de consultation, qui a nécessité plusieurs séances de travail au sein de la Plateforme de haut niveau sur le RLF et du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF³, ainsi que la collecte et l'analyse des observations et suggestions des composantes du Mouvement au sujet des éléments proposés pour la résolution. Le présent document de référence a été rédigé en concertation avec le Groupe de mise en œuvre et la Plateforme de haut niveau. Par ailleurs, cette dernière a élu parmi ses membres un Comité de la Médaille qui sera chargé d'examiner les candidatures et de proposer les récipiendaires de la médaille.

Tout en regrettant l'occasion manquée de témoigner au personnel et aux volontaires actifs dans le domaine du RLF la reconnaissance qui leur est due lors du Conseil des Délégués de juin 2022, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a décidé, pendant une réunion tenue le 10 mars 2022, de suspendre la procédure d'appel à candidatures et de reporter la remise de la médaille au prochain Conseil des Délégués, en 2023, en raison de la violation de données qui a touché les services de RLF de l'ensemble du Réseau des liens familiaux.

² La Plateforme de haut niveau sur le RLF est composée de dirigeants de 34 Sociétés nationales des différentes régions, de la Fédération internationale et du CICR. Sont représentées au sein de cette plateforme les Sociétés des pays suivants : Allemagne, Australie, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Gambie, Géorgie, Honduras, Iran, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni, Samoa, Somalie, Soudan du Sud et Suède.

³ Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF est composé de hauts responsables des services de RLF de 34 Sociétés nationales des différentes régions, de la Fédération internationale et du CICR. Sont représentées au sein du Groupe de mise en œuvre les Sociétés des pays suivants : Argentine, Australie, Colombie, Croatie, Dominique, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Géorgie, Honduras, Iran, Italie, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Suède, Turquie et Zambie.

3) ANALYSE

A) Médaille du Mouvement pour les liens familiaux

Dans le projet de résolution, le règlement et les éléments plus détaillés relatifs à la procédure de candidature et de sélection des récipiendaires s'inspirent en grande partie des procédures et règlements d'autres médailles et distinctions du Mouvement, en particulier la Médaille Florence Nightingale, elle aussi décernée en reconnaissance de services exemplaires rendus dans un domaine spécifique de l'action humanitaire. Les services de RLF ont néanmoins une spécificité : ce sont les seuls services du Mouvement à être fournis de manière véritablement collective et interdépendante, dans la mesure où chaque composante est tributaire de l'action des autres pour mener à bien la sienne. À l'instar du règlement de la Médaille Henry Dunant, celui de la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux stipule que pas plus de cinq médailles seront décernées lors de chaque cérémonie de remise⁴ organisée dans le cadre du Conseil des Délégués.

La sélection des candidatures et la désignation des premiers récipiendaires de la médaille à l'occasion du Conseil des Délégués de 2023 feront office de test, à la fois pour les composantes du Mouvement – qui s'appuieront sur cette première expérience pour mieux s'organiser à l'interne à l'avenir et faciliter la sélection des candidatures à soumettre – et pour la Plateforme de haut niveau sur le RLF – qui déterminera comment mieux guider les composantes dans la sélection des candidatures à présenter et comment améliorer la procédure de désignation des lauréats. Dans cette optique, la Plateforme de haut niveau sur le RLF réexaminera la procédure et l'amendera le cas échéant en vue de la prochaine remise de la médaille en 2025.

Nom de la médaille

Dans les éléments proposés pour la résolution, il avait été suggéré de donner à la médaille le nom de « Marguerite Frick-Cramer ». Si de nombreuses Sociétés nationales se sont exprimées en faveur de cette proposition, quelques-unes ont émis des réserves et proposé d'autres noms. La Plateforme de haut niveau sur le RLF a débattu de la question lors de sa réunion de juin 2021 et a décidé, plutôt que de donner à la médaille le nom d'une personnalité spécifique, d'opter pour un nom plus générique et neutre et de l'appeler « Médaille du Mouvement pour les liens familiaux », comme indiqué dans le projet de résolution.

Procédure de candidature

Une circulaire précisant les éléments clés à prendre en considération sera envoyée, avec un formulaire de candidature, par le président de la Plateforme de haut niveau sur le RLF à toutes les composantes du Mouvement, à l'attention des secrétaires généraux et/ou des présidents des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR.

Le formulaire de candidature doit faire état des services exemplaires rendus par le candidat (exemples détaillés et concrets des activités menées à bien pour répondre aux besoins des personnes affectées), préciser les circonstances dans lesquelles ces services ont été fournis et/ou décrire en détail les initiatives innovantes que le candidat a prises et qui ont amélioré de manière significative la qualité des services.

Le formulaire doit être rempli non pas par le candidat mais par un membre de son organisation en mesure d'attester de ses réalisations. La candidature devra ensuite être approuvée et soumise, selon le cas : par le président et/ou le secrétaire général de la Société nationale concernée, par le directeur général du CICR ou par le secrétaire général de la Fédération internationale.

⁴ Contrairement à la Médaille Florence Nightingale, qui peut chaque fois être décernée à 50 personnes et dont la remise peut être organisée dans le pays de résidence des lauréats.

Toute composante du Mouvement (une Société nationale partenaire, le CICR ou la Fédération internationale) qui aura été témoin des services exceptionnels rendus par un membre du personnel ou un volontaire d'une Société nationale pourra suggérer à celle-ci de le choisir comme candidat, mais ne pourra pas proposer une candidature conjointe avec la Société nationale. Chaque composante du Mouvement est autorisée à soumettre une seule candidature à la Plateforme de haut niveau sur le RLF.

Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale feront connaître la médaille au sein de leurs organisations respectives et mettront en place un mécanisme interne pour faciliter la sélection de candidats correspondant le mieux au profil recherché. Il revient à chaque composante participante de décider si et dans quelle mesure elle souhaite rendre publique l'identité de son candidat.

Critères d'attribution

Le projet de règlement stipule que la médaille est destinée à récompenser des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine du RLF, en priorité des membres du personnel et des volontaires des Sociétés nationales qui œuvrent en première ligne pour assurer des services de RLF dans des contextes où les besoins sont importants, en particulier dans des situations d'extrême urgence, et qui se sont distingués par des mérites et un dévouement exceptionnels.

Le projet de règlement définit deux critères d'attribution, non cumulatifs, correspondant à deux catégories de profil.

Dans le cas des candidatures relevant de la première catégorie, le soutien émotionnel fourni aux familles dispersées et aux familles de personnes disparues devrait être pris en compte, y compris, par exemple, lorsqu'il n'a pas été possible de localiser la personne disparue et de faire la lumière sur ce qui lui est arrivé. S'agissant de la seconde catégorie, un élément à prendre en considération sera par exemple la mise en place d'un partenariat particulièrement efficace ayant contribué de manière significative au développement des services de RLF.

Un certain degré de liberté et de flexibilité est autorisé dans la description des réalisations des candidats afin que la Plateforme de haut niveau sur le RLF puisse apprécier à leur juste valeur les différents contextes dans lesquels ils sont intervenus. Il est important, pour permettre à la Plateforme de prendre une décision dûment fondée, que chaque formulaire de candidature explique précisément en quoi le candidat s'est distingué, par son action et son engagement, d'autres membres du personnel ou volontaires tout aussi investis et efficaces dans leur travail. Il est indéniable que les employés ayant à leur actif de nombreuses années de service dans le domaine du RLF sont un atout majeur pour le Réseau. Toutefois, pour un membre du personnel rémunéré, le fait d'être doté d'une longue expérience n'est pas suffisant pour prétendre à la médaille ; en revanche, ce critère est recevable pour les volontaires qui ont consacré de nombreuses années de leur vie au RLF. Par ailleurs, la médaille a vocation à être décernée à des membres du personnel et des volontaires œuvrant en première ligne, sur le terrain, plutôt qu'à des managers. Enfin, elle ne peut être attribuée collectivement à une Société nationale ou à un département de RLF, mais uniquement à une personne ou à un groupe de personnes clairement identifiées. La Plateforme de haut niveau sur le RLF déterminera s'il est nécessaire de clarifier les critères et la procédure après qu'elle aura évalué la qualité des candidatures reçues pour la première remise de la médaille.

Procédure de sélection des récipiendaires

Conformément au projet de règlement fourni en annexe du projet de résolution, la Plateforme de haut niveau sur le RLF élira parmi ses membres cinq dirigeants de Sociétés nationales (représentant chacun une région) qui constitueront le Comité de la Médaille aux côtés d'un représentant du CICR, d'un représentant de la Fédération internationale et, en principe, d'au moins deux représentants des personnes affectées/ayant vécu une séparation familiale. Toutes les mesures nécessaires seront

prises pour que les personnes affectées qui siégeront au Comité soient traitées avec tact, empathie et respect.

Le Comité de la Médaille sera chargé d'examiner les candidatures et de proposer par consensus les récipiendaires de la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux. Cette liste de récipiendaires sera ensuite approuvée par la Plateforme de haut niveau sur le RLF, qui remettra leur distinction aux lauréats lors d'une cérémonie organisée dans le cadre du Conseil des Délégués.

Les candidatures doivent être adressées par voie électronique ou postale à l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR, dont le courriel et l'adresse postale figurent sur le formulaire. S'ils l'estiment nécessaire, les membres du Comité de la Médaille pourront demander des informations complémentaires sur les candidatures qui auront retenu leur attention. Les candidatures reçues après la date butoir prévue dans le règlement ne seront pas prises en considération, mais pourront être soumises à nouveau à l'occasion du prochain appel à candidatures.

Conformément à la règle en vigueur pour d'autres médailles et distinctions du Mouvement, la Plateforme de haut niveau sur le RLF ne communiquera aucune information à l'externe quant au nombre de candidatures reçues, aux composantes ayant proposé un candidat, à l'identité des candidats ou à la procédure de sélection, et ne sera pas tenue de justifier son choix des récipiendaires.

B) Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025

La Stratégie de RLF 2020-2025 définit la vision, la mission, les objectifs, les actions facilitatrices et les mesures de mise en œuvre attendues de toutes les composantes du Mouvement pour la période 2020-2025. Elle met notamment l'accent sur la nécessité de créer un mécanisme de suivi et d'évaluation (assorti d'indicateurs appropriés) et de recueillir des statistiques clés sur les activités de RLF, que l'ACR compilera, analysera et diffusera auprès de toutes les composantes du Mouvement. Un Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie RLF a donc été élaboré par le Groupe de mise en œuvre en 2020, sous la conduite d'un groupe de travail « Suivi et évaluation ». Ce cadre a pour principal objectif de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques et actions facilitatrices définis dans la Stratégie RLF, grâce aux données collectées auprès de toutes les composantes du Mouvement, et de constituer une base de données consolidée en vue de rendre compte de manière plus cohérente des résultats obtenus ainsi que de l'utilité et de la performance du Réseau des liens familiaux au niveau mondial. Les données requises pour le suivi global seront collectées annuellement par l'ACR dans le cadre d'une enquête menée auprès des Sociétés nationales et des délégations du CICR à travers le monde. L'enquête sera lancée au début de chaque année et portera sur les données de l'année précédente. Pour la Fédération internationale, un autre mécanisme de suivi est en cours d'élaboration.

Dans la Stratégie RLF, il est précisé pour chaque objectif stratégique et chaque action facilitatrice le résultat attendu, c'est-à-dire ce que la Stratégie vise à réaliser. Pour chaque résultat attendu, un indicateur mondial a été défini.

Le processus de collecte des données a démarré entre février et mars 2021, permettant de constituer une base de référence que les membres du Réseau des liens familiaux pourront utiliser afin de définir des objectifs et priorités pour les services de RLF et de comparer les données d'une année à l'autre pour voir s'il y a eu des changements au niveau mondial dans les activités du Réseau. C'est la première fois que le Réseau entreprend de recueillir et compiler des statistiques mondiales sur le RLF. Les premiers chiffres, qui portent sur les années 2019 et 2020, ont été compilés respectivement en 2020 et 2021.

Le taux de participation à la première enquête mondiale sur le RLF à des fins de suivi et d'évaluation a atteint 84% – 153 Sociétés nationales et 93 délégations/missions du CICR y ont répondu.

Les conclusions tirées de l'enquête ainsi que de l'analyse des statistiques mondiales sur le RLF pour l'année 2020 ont été communiquées aux dirigeants de toutes les composantes du Mouvement ainsi qu'aux services de RLF/de recherches des Sociétés nationales. Il ressort de l'enquête et des statistiques mondiales que 80% des membres du Réseau des liens familiaux fournissent des services de RLF, même s'il est à noter que 3% le font uniquement dans les situations d'urgence et 5% à des fins de renforcement de leurs capacités. En dépit de l'impact de la pandémie de Covid-19, le Réseau des liens familiaux a continué d'offrir ses services de RLF à grande échelle et les a même renforcés dans certains domaines, comme la connectivité en faveur des familles dispersées.

4) INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

Des ressources devront être mobilisées pour couvrir les frais de conception et de production de la médaille et du certificat qui l'accompagne, les frais de voyage et d'hébergement des lauréats et autres coûts liés à la cérémonie.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La Plateforme de haut niveau sur le RLF mettra en œuvre la résolution en désignant les récipiendaires et en les présentant au Conseil des Délégués ; elle assurera en outre le suivi de la mise en œuvre et soumettra, le cas échéant, des amendements au règlement. Toutes les composantes du Mouvement contribuent à la mise en œuvre de la résolution en prenant part à la procédure de candidature.

Conclusion et recommandations

Le travail accompli par le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour fournir des services de RLF est hautement apprécié. On ne le dira jamais assez : son importance est capitale. La Plateforme de haut niveau sur le RLF et le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF remercient toutes les composantes du Mouvement pour leur soutien, leurs efforts et leurs précieuses observations sur l'avant-projet de résolution. Ils les appellent à promouvoir la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux ainsi que les services de RLF, à choisir avec soin leurs candidats et à adopter la résolution relative à la médaille.